



ÉTUDES BIBLIQUES 06 OCTOBRE 2009

LE PÉCHÉ

Introduction

Le péché, selon la définition Johannique, est « la transgression de la Loi » **1 Jn 3.4**. Par conséquent il n'existe que par la Loi. **Ro. 4.15 ; 5.13**. Le péché, pour ainsi dire, concerne toute désobéissance à la volonté divine révélée. Dans ce cas, il peut concerner une omission ou une commission **Jc.4.17 ; 4.11s**

Le terme péché se traduit en hébreu par hatta't (ou het',hatta'ah) et en grec par hamartia qui peut être rendu par manquement de but ou déviation d'un cible **Ge.20.9 ; Jug. 20.16 ; Ro. 3.23**. Dans un sens générique le péché est tout ce qui va à l'encontre de la volonté révélée de Dieu, le grand Législateur.

Ainsi, pour exprimer les divers aspects du péché les auteurs du Livre sacré emploient en hébreu et en grec plusieurs vocables :

1. En hébreu : avel ; avlah ; avon --- en grec : adikia.
Ces mots traduisent l'injustice, le manque de droiture. **Gn 44.16 ; Ro.9.14**.
2. En hébreu : pecha --- en grec : parabasis, paraptôma (faute, erreur délibérée) pour exprimer une transgression délibérée, un crime. **1R. 8.50 ; Es. 1.28 ; Ro. 4.15 ; Mt.6.14s ; Ep. 2.1**.
3. En hébreu : recha' --- en grec : anomia ; paranomia (illégalité).
On l'emploie pour exprimer une contravention, un écart de la Loi, iniquité **2S. 22.22 ; Mt. 7.23 ; 2Pie. 2.16**.
4. En hébreu : ma'al --- en grec opistia, ceci traduit l'incrédulité, infidélité, trahison. **Mt. 13.58 ; Ro. 3.3 ; 4.20**.

Dans le grec il y a encore d'autres mots qui traduisent le péché :
Kakia de kakos (mauvais) et ponêria, on en fait l'usage pour exprimer le mal moral et spirituel.
Quant à ophilêma et enochos ils se traduisent respectivement par dette et coupable devant la Loi.

On ne trouve pas vraiment de mots qui laisseraient croire que l'humain peut pécher par ignorance dans le sens absolu. Dans tous ses aspects et formes le péché est un acte délibéré, une révolte de l'être créé contre le Créateur. Et celui-là agit en toute connaissance de cause, il décide de manière intelligente et volontaire de pécher en refusant de se conformer à la nature de son Dieu et d'obéir à sa Loi.

Entant qu'être moral créé à l'image de Dieu l'humain est responsable de ses actes. Il ne peut jeter la responsabilité ni sur Satan ni sur la faiblesse de la chair. En agissant ainsi il s'éloigne davantage de Dieu qui lui tend la main afin de sauver et le restaurer. **Es.1.18-20 cf 55.1 cf Mt 11.28-30 cf Jn 6.37-42 cf Hé.2.3**

Malgré tout, le plus grand péché qu'on puisse commettre est le refus d'aimer, car c'est le plus grand commandement ou le condensé des commandements **Mc. 12.28-31 ; Ro. 13.8-10**.

(À SUIVRE)